**Vayakhel**

***Investissement actif et effort passif***

*(Discours du Rabbi, intitulé “ Vayakhel ”, 5712-1952)*

1. Notre Sidra commence par ces mots: “ Moché rassembla la communauté des enfants d’Israël et leur dit. Voici les Paroles que D.ieu a demandé d’observer. Pendant six jours, le travail sera fait. Puis, le septième jour sera saint pour vous. Ce sera le Chabbat du Chabbat ”.

Différentes questions se posent ici et certaines d’entre elles sont citées par les Commentateurs de la Torah :

A) Pourquoi dire “ Moché rassembla ” alors que l’expression usuelle de la Torah est “ Moché dit ” ? De nombreux versets permettent de l’établir, y compris dans notre Paracha, lorsqu’elle évoque, par la suite, les offrandes pour le Sanctuaire ?

B) Moché déclara : “ Voici les Paroles que D.ieu a demandé d’observer ”, puis il ne dit pas ce que sont ces Paroles. La plupart des Commentateurs considèrent qu’il s’agit de celles qui définissent les offrandes pour le Sanctuaire, mais il est difficile d’accepter cette interprétation, car celles-ci sont elles-mêmes introduites par “ Et il dit ”.

Il faut en conclure que ces “ Paroles ” sont les mots énoncés par la suite, avant que le verset ne dise encore une fois “ et il dit ”, c’est-à-dire l’expression : “ Pendant six jours, le travail sera fait ”. Or, on peut, là encore, s’interroger, car l’Injonction portant sur le respect du Chabbat figurait déjà, au préalable, dans les dix Commandements.

C) Pourquoi parler ici de “ Chabbat du Chabbat ” ? Quel est le sens de cette répétition ?

D) Rachi dit que ce rassemblement eut lieu au lendemain de Yom Kippour. Tel est également l’avis de la Guemara, du Midrach et du Zohar. C’est en ce jour que Moché descendit du mont Sinaï.

Il faut en conclure qu’une relation peut être faite entre ce rassemblement et le Yom Kippour, qui apporte aux hommes l’expiation. C’est alors que D.ieu dit à Moché : “ J’ai pardonné, conformément à Ta Parole ”, signifiant ainsi le rachat de la faute du veau d’or. Il est donc nécessaire de préciser le sens de cette relation.

2. Nous comprendrons tout cela en rappelant, au préalable, les propos de nos Sages sur le passif employé par ce verset “ le travail sera fait ” et non “ tu feras le travail ”.

La différence entre ces deux formulations est la suivante. “ Tu feras ” implique une participation active, de la part de l’homme. En revanche, “ le travail sera fait ” indique qu’il s’effectue de lui-même, de manière machinale. A cette référence, le Midrach Me’hilta dit : “ Lorsque les Juifs accomplissent la Volonté de D.ieu, leur travail est pris en charge par les autres ”.

Telle est donc la bénédiction accordée par D.ieu. Il convient, néanmoins, d’en trouver l’équivalent dans l’effort tendant au service de D.ieu. Les travaux courants, que l’on doit assumer pendant les six jours de la semaine. Ceux-ci “ seront faits ”, sans effort particulier de la part de l’homme, comme machinalement.

Le verset dit que “ si tu manges par l’effort de tes mains, tu seras heureux et tu connaîtras le bien ”. Ainsi, l’effort consenti par l’homme pour assurer sa propre subsistance doit se limiter à ses mains, à la partie la plus extérieure de sa personnalité. La tête et le cœur, en revanche, se concentreront sur la Torah et les Mitsvot. Celui qui adoptera un tel comportement “ sera heureux et connaîtra le bien ”, conformément à l’expression de nos Sages : “ Tu seras heureux dans ce monde et tu connaîtras le bien dans le monde futur ”.

C’est donc là le sens de ce passif, “ le travail sera fait ”. Le cerveau et le cœur ne seront pas investis dans ce travail. Seule la force de l’action y participera. Bien plus, celle-ci interviendra uniquement dans la mesure de ce qui est nécessaire pour forger le réceptacle qui suscitera la bénédiction divine.

De fait, il est dit que “ l’Eternel ton D.ieu te bénira en tout ce que tu feras ”. Ainsi, la subsistance ne provient pas de l’action de l’homme, mais bien de la bénédiction de D.ieu. Celle-ci doit, toutefois, prendre une apparence naturelle. Il est donc nécessaire d’agir. Pour autant, cette action n’a pas d’autre but que de forger le réceptacle et elle doit donc être limitée à cela. La tête et le cœur n’interviendront donc en aucune façon, ne concevront pas de ruses, n’imposeront pas même une activité plus intense. Le travail se limitera strictement à ce qui est nécessaire.

Concrètement, il eut été envisageable qu’il ne soit pas du tout permis de travailler. Il est dit que “ J’emplis le ciel et la terre ”, que “ la terre entière est emplie de Son honneur ”, que D.ieu est omniprésent. L’honneur du Roi, Roi des rois, le Saint béni soit-Il aurait donc pu exclure l’éventualité de tout travail et, de fait, nos Sages décrivent la lourde peine infligée à “ celui qui s’exprime, par un signe, en la présence du roi ”.

Néanmoins, la Torah a permis et même ordonné de travailler, ainsi qu’il est dit : “ D.ieu te bénira en tout ce que tu feras ”, “ pendant six jours, tu travailleras ”. Cependant, la permission de la Torah porte uniquement sur ce qui est nécessaire. Celui qui travaille au delà de la nécessité, fait, tout d’abord, la preuve qu’il n’accorde pas la priorité absolue à la bénédiction de D.ieu. Nous reviendrons sur cette idée. En tout état de cause, agir de la sorte est bien “ s’exprimer, par un signe, en la présence du Roi ”.

3. On peut, néanmoins, s’interroger sur ce qui vient d’être dit. Pourquoi le verset parle-t-il d’effort, de fatigue, de “ l’effort de tes mains ” ? Bien plus, on a vu que celui-ci pouvait être accompli sans que l’on s’y investisse pleinement, sans le prendre à cœur.

Nous le comprendrons en rappelant l’idée, bien connue, selon laquelle un effort consenti dans ce qui procure du plaisir à l’homme ne le fatigue pas, même s’il est particulièrement intense. En effet, c’est, en pareil cas, ce sentiment de plaisir qui est dominant. A l’opposé, un travail qui n’est nullement gratifiant épuisera cet homme, même s’il n’implique qu’un effort limité.

Il en est de même pour ce qui fait l’objet de notre propos. Celui qui ne trouve pas son plaisir dans les biens matériels ne s’y investira que dans la mesure de ce qui est nécessaire.

Certes, on consacrera le fruit de ses affaires au service de D.ieu et, plus encore, on fera même une Mitsva en travaillant, comme le rappellent nos Sages, à propos du verset “ pendant six jours, tu travailleras ”, en soulignant qu’il y a bien là une Injonction de la Torah. [Ainsi, la Me’hilta de Rabbi Chimeon Ben Yo’haï dit : “ Tout comme il a été ordonné aux Juifs de respecter le Chabbat, il leur est également enjoint de travailler ”.]

Pour autant, celui qui travaille aura des préoccupations matérielles, alors que son plaisir consiste à mettre en pratique ce qui apparaît à l’évidence comme une Mitsva. En pareil cas, l’activité matérielle lui sera bien une contrainte.

De ce fait, un tel homme refusera même le peu d’effort accompli, bien qu’il fasse intervenir uniquement l’action concrète, sans investissement profond, presque machinal. Il attendra avec impatience la fin de sa journée de travail pour pouvoir enfin se consacrer à la Torah et aux Mitsvot. De ce fait, ce peu d’effort sera suffisant pour l’épuiser.

4. C’est donc ainsi qu’il faut interpréter le verset “ pendant six jours, le travail sera fait. Puis, le septième jour sera le Chabbat du Chabbat ”.

Pour que le Chabbat soit conforme à ce qu’il doit être, il doit être précédé par les six jours de la semaine, au cours desquels “ le travail sera fait ”, de lui-même.

Il est dit que l’homme, pénétrant dans le Chabbat, doit considérer que tout son travail a été effectué. Or, celui qui, pendant la semaine, s’investit profondément dans son commerce, puis, quand vient le Chabbat, désire s’en séparer, au moins pour la durée de cette journée, afin de se consacrer à l’étude de la Torah, à la prière, à la contemplation divine, aura bien du mal à y parvenir. Il ne pourra s’empêcher de méditer à ses affaires, comme il le fait durant la semaine. Bien plus, il aura même des pensées qui sont indignes de lui, car “ on fait souffrir celui qui est coupable ” et, de fait, celles-ci sont, en l’occurrence, la conséquence directe de son comportement. Il lui sera donc très difficile de respecter le Chabbat.

A l’opposé, lorsque le travail “ est fait ”, de lui-même, pendant les six jours de la semaine, le septième devient “ le Chabbat du Chabbat ”, illuminé par la clarté du jour sacré. Bien plus, il est “ le Chabbat du Chabbat ”, ayant un caractère doublement chabbatique, puisque celui qui laisse le travail se faire “ par lui-même ” vit le Chabbat également pendant la semaine. Par la suite, quand arrive le Chabbat proprement dit, il reçoit donc une sainteté encore plus grande et se trouve alors dans “ le Chabbat du Chabbat ”, ce qui permet de répondre à la troisième question posée au début de cette analyse.

De plus, nous pourrons répondre également à la seconde question en soulignant que le but de ce verset n’est pas d’ordonner le respect du Chabbat, mais plutôt d’indiquer de quelle manière on s’apprête à ce jour sacré.

5. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre pourquoi Moché rassembla les enfants d’Israël précisément au lendemain de Yom Kippour, introduisant ainsi la réparation de la faute du veau d’or.

Evoquant l’idolâtrie, le Rambam en précise l’origine. L’influence, en effet, est accordée au monde par l’intermédiaire des astres et des planètes, ainsi qu’il est dit (Devarim 33, 14) : “ par les cultures obtenues grâce au soleil ”. Certes, les idolâtres reconnaissent que les astres reçoivent uniquement un rôle d’intermédiaire. Ils considèrent, néanmoins, que l’Eternel est “ le D.ieu des dieux ”, que les intermédiaires ont également une importance intrinsèque. En réalité, il est, bien entendu, interdit de servir les astres, lesquels ne sont que “ la cognée dans la main du bûcheron ”.

La ‘Hassidout explique que, d’une manière plus fine, les efforts et les stratagèmes commerciaux sont aussi des formes d’idolâtrie, ce qu’à D.ieu ne plaise. En effet, ils ne sont que des intermédiaires. Or, en leur accordant de l’importance et de la valeur, même si l’on reconnaît, par ailleurs, que “ c’est la bénédiction de D.ieu qui rend riche ”, on s’y investira par toutes les forces de son intellect. Ceci peut être comparé au fait de se prosterner, de courber la tête devant une idole. Bien plus, une telle démarche est encore plus grave, car on se prosterne devant l’idole uniquement de manière physique, alors que le recours à l’intellect prend aussi une dimension morale. En pareil cas, on accorde bien de l’importance à un intermédiaire.

La participation active, dans le domaine professionnel, est donc la conséquence de la valeur démesurée qui est accordée au travail. A l’opposé, celui qui a conscience qu’il s’agit uniquement de “ la cognée dans la main du bûcheron ” ne s’y investira pas pleinement. Il laissera le travail “ se faire ”, de lui-même.

Ce qui vient d’être dit justifie également l’attitude passive qu’il convient d’adopter, en pareil cas. On comprendra, en effet, que le commerce n’est pas réellement la source de sa subsistance. Celui-ci n’est que l’instrument permettant la réalisation “ automatique ” de la promesse selon laquelle “ l’Eternel ton D.ieu te bénira ”.

C’est pour cela que Moché réunit les enfants d’Israël au lendemain de Yom Kippour. En effet, la réparation et la disparition de la faute du veau d’or consistent à laisser le travail des six jours de la semaine se faire “ de lui-même ”.

6. On peut déterminer une forme plus élevée d’effort dans lequel on ne s’investit pas pleinement, non pas dans la relation que l’on peut avoir avec les objets matériels, mais bien dans le service de D.ieu. Là encore, l’action qui se fait d’elle-même permet de racheter la faute du veau d’or.

On peut donner, à ce propos, l’explication suivante.

La Michna dit : “ Ne soyez pas comme les serviteurs qui se dévouent pour le maître afin d’obtenir une récompense ”. En effet, on peut étudier la Torah et accomplir les Mitsvot parce que l’on éprouve du plaisir à le faire, parce que l’on ressent le bonheur profond qu’elles recèlent. En pareil cas, on agit pour “ obtenir une récompense ”.

La finalité du service de D.ieu n’est pas la recherche de la récompense, la satisfaction d’un plaisir, mais bien la soumission totale à D.ieu, l’intention de mettre en pratique Sa Volonté.

De ce point de vue, on peut bien envisager un effort dans lequel on ne s’investit pas pleinement.

En pareil cas, il s’agit bien d’un effort, dans la mesure où l’on n’est pas motivé par son unique plaisir. Pour autant, cet effort n’appellera pas un profond investissement de la part de l’homme. En effet, la satisfaction du plaisir peut induire l’homme en erreur et lui faire croire qu’il a obtenu ce qu’il possède grâce à sa valeur personnelle, à ses immenses compétences et à ses grandes qualités. Dès lors, on étudiera la Torah et l’on pratiquera les Mitsvot, considérant que l’on prend ainsi une part active au service de D.ieu.

En réalité, seul celui qui agit par soumission perçoit la vérité, sait qu’il ne fait rien par ses forces propres, qu’il se borne à véhiculer les bénédictions divines. En pareil cas, son attitude est effectivement passive.

Nos Sages rapportent les paroles suivantes du Saint béni soit-Il : “ Pratiquez, pour Moi, une ouverture comme le chas d’une aiguille et Je ferai pour vous une ouverture comme le portique du Sanctuaire ”. Car, tout ce que l’homme peut accomplir n’est, en tout et pour tout, que l’ouverture d’un chas d’aiguille. Et, l’intervention déterminante est celle de D.ieu, Qui ouvre la porte.

Bien plus, c’est également par l’intervention de D.ieu que l’on se prépare à accomplir la Mitsva. En effet, commentant le verset “ Qui Me précéda, envers qui Je serais redevable ? ”, nos Sages expliquent : “ Quelqu’un Me fera-t-il un parapet avant que Je lui donne un toit ? Quelqu’un me fera-t-il des Tsitsit avant que Je lui donne un Talith ”.

C’est en ce sens qu’un tel effort ne demande pas que l’on s’y investisse pleinement. En effet, on ressentira que tous les résultats que l’on obtient ne sont pas la conséquence de cet effort, que ce dernier n’est qu’un réceptacle, qu’un canal permettant à D.ieu d’ouvrir le portique. Un tel résultat est obtenu sans s’y investir pleinement.

7. Nous venons de voir que l’effort dans lequel on ne s’investit pas pleinement constitue, également, dans sa dimension morale, une réparation de la faute du veau d’or.

Nous le justifierons en rappelant l’explication bien connue selon laquelle la faute du veau d’or eut un même contenu que celle de l’arbre de la connaissance du bien et du mal. Nos Sages expliquent, en effet, que lorsque cette dernière fut commise, le monde se couvrit d’impureté. Il s’en défit quand la Torah fut donnée, mais la retrouva de nouveau lorsque fut commise la faute du veau d’or.

On sait que la faute de l’arbre de la connaissance du bien et du mal est liée à une forte perception de l’ego, ainsi qu’il est dit: “ La femme vit que l’arbre était bon à manger et agréable aux yeux ”. Elle en ressentit donc tout le plaisir et c’est pour réparer une telle situation que l’on ne doit pas s’investir pleinement dans l’effort que l’on accomplit.

Il convient donc, en une telle situation, de substituer la soumission au plaisir. Au lieu de se dire que “ ma force et la puissance de ma main m’ont permis d’obtenir tout cela ”, on doit obtenir que l’effort se fasse de lui-même, sans intervention profonde.

8. Tout ce qui a été expliqué nous permettra de comprendre la formulation du verset, “ Moché rassembla toute la communauté des enfants d’Israël ” et non, comme à l’accoutumée et plus simplement, “ Moché dit ”.

C’était alors le lendemain de Yom Kippour, jour qui avait assuré l’expiation de la faute du veau d’or, qui avait fait encore une fois injecté, dans le monde, l’impureté de la faute de l’arbre de la connaissance du bien et du mal. Or, il fallait que ce monde apparaisse, de nouveau, comme il était avant que cette faute ne soit commise. En effet, il avait été créé dans sa perfection, pour le “ peuple unique sur la terre ”, chargé de bâtir pour D.ieu une demeure ici-bas, au moyen d’objets matériels. Ainsi, l’Essence de D.ieu pourrait se révéler dans le monde. Et, c’est pour cela que Moché provoqua ce rassemblement. Il entendait ainsi réunir tout ce qui constitue le monde matériel pour proclamer l’Unité de D.ieu.

Il existe, en tout ce qui participe de ce monde, trois dimensions, l’espace, le temps et la spiritualité, qui correspondent aux trois éléments qui constituent ce verset. “ Voici les Paroles ” désigne les trente neuf travaux interdits pendant le Chabbat, dans tous les endroits du monde, “ en tout lieu où vous résiderez ”, dans l’espace. “ Toute l’assemblée des enfants d’Israël ” correspond aux âmes juives, à la spiritualité. Enfin, “ pendant six jours le travail sera fait et le septième jour sera le Chabbat du Chabbat ” décrit tout le processus du temps.

Seul Moché put réunir tous ces éléments afin qu’ils proclament l’Unité de D.ieu. Sa source spirituelle est, en effet, “ l’année chabbatique antérieure ”, un stade particulièrement élevé de la création, précédant l’enchaînement des mondes. C’est ainsi qu’il put mettre en évidence cette unité.

Il en est de même, également, pour la parcelle de Moché que chacun porte en lui. En effet, la Guemara constate que “ pour Moché, craindre D.ieu n’est qu’une modeste réalisation ” et le Tanya précise qu’il peut donc en être de même pour chacun, précisément grâce à la présence de cette parcelle.

C’est de cette manière que l’on peut accomplir la finalité ultime de la création et lui faire retrouver l’état qui était le sien avant la faute de l’arbre de la connaissance du bien et du mal. En effet, le monde fut créé de manière parfaite et cette perfection se révélera pleinement dans le monde futur.

Nos Sages constatent: “ Pourquoi un parallèle fut-il établi entre le Chabbat et l’édification du Sanctuaire? ”. Car, c’est précisément de cette manière que nous obtiendrons la construction du troisième Temple, très bientôt et de nos jours.

***La finalité de tous les travaux du monde***

*(Discours du Rabbi, Pourim 5718-1958)*

9. La Guemara déduit les trente neuf travaux interdits durant le Chabbat du verset précédemment cité, “ Voici les paroles ” et elle précise que : “ seul un travail qui avait cours dans le Sanctuaire peut être défini comme tel ” et doit, en conséquence, être proscrit, pendant le Chabbat.

On peut en conclure qu’il existe une relation directe entre ces trente neuf travaux et ce qui était accompli dans le Sanctuaire.

On sait que chaque similitude mise en évidence par la Torah n’est nullement le fait du hasard, ce qu’à D.ieu ne plaise. Bien au contraire, ce qui est pris pour référence et ce qui en est déduit ne forment alors qu’une seule et même entité.

Cette relation, en l’occurrence, est double:

A) Tout d’abord, l’origine des trente neuf travaux du Chabbat est bien ce qui était effectué dans le Sanctuaire. En d’autres termes, tous les travaux pouvant être réalisés dans le monde découlent bien de ceux qui existaient dans le Temple.

B) En conséquence, la finalité et la raison d’être de tous les travaux, y compris de ceux qui ne sont pas liés à la sainteté, sont l’édification d’un Sanctuaire et d’une demeure pour D.ieu, ainsi qu’il est dit: “ En toutes tes voies, connais Le ”.

10. C’est la raison pour laquelle, durant les jours ouvrables, la lecture de la Torah est courte et l’on n’introduit pas de prières supplémentaires, afin de ne pas réduire le temps de travail.

Bien plus, commentant le verset “ pendant six jours, tu travailleras ”, nos Sages soulignent: “ Il s’agit là d’une Injonction de la Torah ”. Et, l’on peut s’interroger sur la signification d’une telle exigence.

Néanmoins, nous avons vu que tous ces travaux devaient contribuer à l’édification du Sanctuaire que D.ieu entend posséder ici-bas. Ils sont donc, à proprement parler, une Mitsva. Et, l’on doit toujours concentrer ses efforts pour la mettre en pratique, car, de fait, “ l’homme est né pour l’effort ”.

Quelle différence y a-t-il entre le Sanctuaire et le monde entier? Celle qui existe entre un potentiel et son application effective. En effet, le Sanctuaire proprement dit est un endroit consacré à D.ieu de manière évidente, alors que le reste du monde ne Lui est consacré que de manière potentielle.

Il faut donc faire usage de chaque instant pour mener à bien cette mission qui, comme on l’a dit, permet d’utiliser concrètement le potentiel dont on dispose. En effet, il est nécessaire de mettre en pratique, à chaque instant, le Précepte: “ En toutes tes voies, connais-Le ”.

***La joie en Adar et en Av***

*(Discours du Rabbi, Chabbat bénissant le mois d’Adar 5716-1956)*

11. Il est dit que, “ dès le début du mois d’Adar, on intensifie sa joie ”.

La Michna dit aussi que, “ dès le début du mois du mois d’Av, on réduit sa joie ”. Et la Guemara remarque: “ tout comme on réduit sa joie, dès le début d’Av, on l’intensifie, quand commence Adar ”.

On peut remarquer ici deux notions opposées:

A) La formulation de cette comparaison semble accorder le rôle essentiel au mois d’Av, comme s’il était établi qu’il faille alors diminuer sa joie, affirmation de laquelle est déduite la nécessité de l’intensifier en Adar.

B) Pour autant, on peut constater, dans la pratique, que la diminution de la joie est limitée à certains domaines, en Av. Et, la joie reste envisageable, pendant ce mois. A l’opposé, l’intensification de la joie, en Adar, transcende toute limitation, jusqu’à “ ne plus faire la différence entre ‘maudit soit Haman’ et ‘béni soit Morde’haï ”.

On peut s’interroger sur cette constatation. La comparaison établie par la Guemara fait la preuve que l’intensification de la joie, en Adar, est la conséquence de sa diminution, en Av. Pourquoi ces deux mouvements n’ont-ils donc pas la même intensité?

12. On peut donner, à ce propos, une explication simple.

En effet, il convient d’être toujours joyeux, y compris pendant le mois d’Av, car l’Injonction “ servez D.ieu dans la joie ” s’applique en permanence. Aussi, lorsque l’on demande aux hommes de multiplier cette joie, ils s’élèvent littéralement au dessus de toutes les limites. La réduction de la joie, en revanche, doit toujours conserver une mesure, car celle-ci ne peut pas disparaître complètement. De fait, il faut toujours “ servir D.ieu dans la joie ”.

L’explication profonde de tout cela a déjà été exposée, par ailleurs. Il convient, en effet, de mettre en pratique la Volonté de D.ieu qui présida à la création, le désir que soit bâti pour Lui une demeure ici-bas. Celui qui réside dans une maison s’y trouve par toutes les expressions de son être. De même, l’Essence de D.ieu doit se révéler dans ce monde, pour que Sa demeure y soit édifiée.

Il est dit que “ le lieu où Il se trouve possède la puissance et l’allégresse ”. D.ieu se dévoile donc dans la joie et pour que Sa demeure soit bâtie dans ce monde, celui-ci doit aussi réunir la puissance et l’allégresse. C’est à cette condition que la matière peut Lui être consacrée.

Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre pourquoi l’on doit toujours être joyeux, même en une période pendant laquelle il est demandé de se restreindre, dans ce domaine, jusqu’à un certain point. En effet, il faut sans cesse, à chaque instant, apporter sa contribution à l’édification d’une demeure pour D.ieu. Telle est bien la mission qui est confiée à l’homme, ainsi qu’il est dit: “ J’ai été créé pour servir mon Créateur ” ou même “ J’ai été créé uniquement pour servir mon Créateur ”. Il faut, pour cela, être joyeux à tout instant.

13. Parfois, il peut arriver qu’il faille servir D.ieu dans un état d’esprit en sens inverse, à l’opposé de la joie. Nous le comprendrons en fonction d’une explication, également mentionnée par ailleurs, sur la manière de bâtir pour D.ieu un Sanctuaire, ici-bas.

Une image est donnée, à ce propos, celle de la demeure d’un roi de chair et d’os. Pour qu’il puisse y résider, celle-ci doit d’abord être débarrassée de tous les immondices qui s’y trouvent, puis décorée de beaux meubles, afin qu’elle soit digne du roi.

Or, il en est de même, dans la dimension spirituelle. Il faut d’abord évacuer les éléments négatifs, ce que l’on peut réaliser également par l’amertume. C’est ce qui est accompli pendant le mois d’Av, lorsque la joie est limitée. Ainsi, on peut réparer le fait que “ nous avons été exilés de notre terre, à cause de nos fautes ”. Mais, tout cela n’est qu’une préparation de la demeure de D.ieu. Cette demeure proprement dite, en revanche, doit nécessairement être joyeuse.

14. La Guemara, demandant d’intensifier sa joie en Adar, établit une comparaison et semble faire dépendre cette intensification de la réduction des manifestations joyeuses, pendant le mois d’Av.

Nous le comprendrons en fonction de l’affirmation de la ‘Hassidout selon laquelle la lumière la plus intense est celle qui était d’abord obscurité, puis s’est transformée. De fait, comment la joie d’un homme peut-elle être sans limite, jusqu’à “ ne plus faire la différence entre ‘maudit soit Haman’ et ‘béni soit Morde’haï ”? Précisément grâce à l’obscurité, au rejet du mal et de “ l’autre côté ”, à l’amertume qui rend la joie intense, qui lui permet de dépasser toute limite.

C’est pour cela qu’en Adar, la joie dépasse toute limite. Pendant ce mois, un tel sentiment fut obtenu à partir de l’obscurité, ainsi qu’il est dit: “ De nombreuses personnes, appartenant à d’autres nations, adoptèrent des pratiques juives ”. La source spirituelle de ces personnes était les trois forces du mal totalement impures. Malgré cela, elles adoptèrent des pratiques juives, c’est-à-dire qu’elles rejetèrent l’idolâtrie et reconnurent la suprématie de la Torah.

C’est en agissant de la sorte que l’on révèle la lumière dans toute sa puissance. A Pourim, il convient de se réjouir jusqu’à “ ne plus faire la différence entre ‘maudit soit Haman’ et ‘béni soit Morde’haï ”. Et, la joie doit être intense, tout au long de ce mois d’Av. Le verset dit, en effet: “ Ce mois fut transformé pour eux ”, faisant bien allusion ainsi à la totalité de ce mois.

----------------------

***Accomplir la Volonté de D.ieu sans se méprendre***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Vayakhel 5711-1951)*

1. Dans la Torah, en général et dans la Loi Ecrite, en particulier, chaque mot et même chaque lettre sont comptés. En conséquence, quelques mots ou mêmes quelques lettres suffisent pour apprendre de nombreuses Hala’hot.

Malgré cela, la Parchat Vayakhel reproduit encore une fois la longue description des instruments du Sanctuaire et des vêtements sacerdotaux, précisément définis par les Sidrot Terouma et Tetsavé.

On peut s’interroger, à ce propos. Pourquoi ne pas écrire brièvement que les enfants d’Israël façonnèrent ces instruments et ces vêtements comme D.ieu l’avait ordonné à Moché? De cette façon, la Torah aurait pu compter plusieurs dizaines de versets en moins.

2. L’explication de tout cela est la même que celle qui est développée à propos d’une interrogation similaire. Pourquoi répéter douze fois, dans la Parchat Nasso, les sacrifices des chefs de tribu, offerts lors de l’inauguration du Sanctuaire ?

Il est expliqué que chaque chef de tribu obtint, par son sacrifice, un accomplissement fondamentalement différent, comme l’indique, de manière allusive, le Midrach, à la Parchat Nasso.

3. On peut en dire de même pour les Sidrot Vayakhel et Pekoudeï.

Dans Terouma et Tetsavé, les instruments du Sanctuaire et les vêtements sacerdotaux furent présentés pour la première fois. Il s’agissait alors :

A) d’une Injonction émanant de D.ieu,

B) qui fut adressée à Moché, notre maître, auquel nul autre homme ne fut comparable,

C) alors que Moché se trouvait sur le mont Sinaï, dans une situation infiniment plus élevée que celle qui était la sienne ici-bas, lorsque “ il ne mangea pas de pain et ne but pas d’eau ”.

A l’opposé, les instruments du Sanctuaire et les vêtements sacerdotaux dont il est question dans les Sidrot Vayakhel et Pekoudeï furent ceux que l’on façonna concrètement :

A) par l’intermédiaire des enfants d’Israël,

B) ici-bas, dans ce monde,

C) avec de l’or, de l’argent, du bronze et des éléments matériels.

Malgré l’immense différence qu’il peut y avoir entre un potentiel et sa réalisation effective, la Volonté de D.ieu et Sa promesse de “ résider parmi eux ” s’accomplirent concrètement dans le Sanctuaire que décrivent Vayakhel et Pekoudeï et non dans sa dimension spirituelle, telle que Moché la perçut sur la montagne.

4. La leçon qui en découle pour nous est la suivante. Nul ne doit se décourager en considérant qu’on attend de lui qu’il mette en pratique la Volonté de D.ieu, sans se méprendre, alors que nous savons dans quelle situation nous nous trouvons, en particulier pour nous, qui vivons dans l’obscurité profonde de cet amer exil.

Mais, malgré tout cela, D.ieu donne l’assurance qu’en étant généreux, en agissant avec la chaleur et l’enthousiasme caractéristiques du Judaïsme et de la ‘Hassidout, nous recevrons l’aide de D.ieu, nous mettrons en pratique le Précepte “ Je résiderai parmi eux ” et nous saurons nous conformer à Sa Volonté.